

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010

Le 14 juin 2010 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 8 juin 2010.

Sont présents : Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Député-Maire, Président - Monsieur Michel MAUDET, Maire-Délégué - Monsieur Michel CHAMPION, Premier Adjoint - Madame Géraldine DELORME, Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Adjoint - Mademoiselle Alice FERCHAUD, Monsieur Yves CLEDAT, Madame Monique ARIÑO, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Anne-Marie TILLY, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Catherine BODET, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine CHOTARD, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE, Monsieur Antoine MOULY, Conseillers Municipaux.

Sont absents : Monsieur Gildas GUGUEN, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Monsieur Philippe HEURTON, Madame Nicole VEYLIT, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mademoiselle Alice FERCHAUD comme secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2010 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (36 Pour),

DECIDE

Article 1 - de supprimer :

- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- 1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (9/35ème)

Article 2 - de créer :

- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- 1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
- 2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (9,32/35ème)
- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (12,42/35ème)
- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (14,68/35ème)

Article 3 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

Le groupe "Cholet de Toutes nos Forces" entre en séance.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DANS LE CADRE DE CONTRATS CAE PASSERELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (38 Pour, Monsieur Xavier COIFFARD ne se prononçant pas),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la mise en place de quatre contrats CAE passerelle (trois à 20 heures par semaine et un à 35 heures par semaine) et le recrutement de quatre agents dans le cadre de ce dispositif.

Article 2 - de fixer la rémunération de ces agents sur la base de l'indice brut 298, majoré 293.

Article 3 - d'imputer la dépense correspondantes sur le budget principal.

3 - FINANCES ET PATRIMOINE

3.1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur CHAMPION est élu président de séance pour cette question (36 Pour).

Le groupe "Ensemble Vivre Cholet" entre en séance pendant la lecture de la délibération et à l'occasion des questions relatives au vote du compte administratif, interpelle le président de séance, Monsieur CHAMPION, par rapport à l'interdiction faite à une partie du public de pouvoir accéder à la salle du Conseil Municipal.

Après plusieurs vaines tentatives par le président de séance pour recadrer le débat et alors que la parole a été donnée au Maire par le président de séance, pour qu'il puisse rappeler ce que les textes prévoient en matière de police de l'Assemblée, le groupe "Ensemble Vivre Cholet" quitte la salle en déclarant qu'il ne siègerait pas. En sortant, Monsieur GUGUEN a proféré des insultes en direction de la salle où les élus siégeaient.

(Pour information et à la demande du Maire, le rapport établi par le fonctionnaire témoin des propos relatés est annexé).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 3 Abstentions, Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote)

DECIDE

Article 1 – d'approuver les comptes administratifs 2009 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement.

Article 2 – de constater leur parfaite identité avec les comptes de gestion correspondants.

Article 3 – de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

(Cf. annexe)

3.2 - COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique – d'arrêter les comptes de gestion 2009 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

3.3 - TARIFS MUNICIPAUX 2010 - CREATION, MODIFICATION ET EXONERATIONS TARIFAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'adopter les créations et les modifications de tarifs, à compter du 15 juin 2010.
(Cf. annexe)

Article 2 - d'accorder une réduction tarifaire de 50 % de la somme due par Monsieur et Madame Rui PAZ, à savoir 118 € selon les tarifs en vigueur, pour la mise à disposition et les frais de nettoyage de la salle Mocrat, suite aux désagréments subis lors de la location du 17 avril 2010.

3.4 - ZAC DU CORMIER IV - CESSIION DE TROIS PARCELLES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la cession, au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, de trois parcelles cadastrées section HO n°s 227 et 231 situées au lieudit " Le Champ du Cormier " et HO n° 235 située au lieudit " La Noumerie ", d'une superficie totale de 249 m², au prix de 1,78 € le m² soit un prix total de 443,22 €, étant précisé que les frais afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur. (Cf. annexe)

Article 2 - d'encaisser la recette correspondante sur le budget principal.

3.5 - FOYER DU STADE PIERRE BLOUEN - REMBOURSEMENT DE LA SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DE L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - de procéder au remboursement de la somme de 3 847,45 € TTC, correspondant à la surconsommation de 1 029 m³ d'eau du foyer Pierre Blouen, mis à la disposition de l'association Stade Olympique Choletais, provenant de la défectuosité d'une bouche d'arrosage installée sur une canalisation souterraine alimentant le foyer.

Article 2 - d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal.

3.6 - QUARTIER DE LA MENAGERIE - CREATION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver, à titre gratuit, dans le cadre du projet de raccordement du réseau d'eaux usées du quartier de la Ménagerie au quartier Bretagne, la création d'une servitude de tréfonds, en faveur de la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour le passage d'une canalisation ainsi que les droits en découlant (passage, accès, servitude de non constructibilité sur la bande d'enfouissement de la canalisation) et de présence pour trois regards de visite, sur la parcelle cadastrée section CD n°303, située rue de Saint Servan, dans les conditions suivantes :

- le terrain devra être remis dans son état initial par les soins de la Communauté d'Agglomération du Choletais une fois les travaux de raccordement effectués ;

- le tracé de la canalisation devra respecter une distance de 4 mètres linéaires tout autour des arbres présents sur l'emprise, ou la Communauté d'Agglomération du Choletais devra prévoir leur déplacement et leur replantation en lien avec la Direction du Paysage et du Cadre de Vie ;
- tous les frais relatifs à la constitution de cette servitude seront à la charge exclusive de la Communauté d'Agglomération du Choletais. (Cf. annexe)

Article 2 – d'approuver les termes de la convention de servitude à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Choletais.

3.7 - RUE DE CHENONCEAUX - SITE TOURNESOL - DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LEUR ALIENATION ET AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE PERMIS D'AMENAGER ET PERMIS GROUPES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - de procéder au déclassement d'une emprise de 16 748 m², constituée des parcelles cadastrées section DL n° 483p (anciennement cadastrée section DL n° 424p) et n° 383p, située rue de Chenonceaux, et désaffectée de son usage d'espace vert et de plateau sportif en vue de son aliénation afin de réaliser une opération immobilière.

Article 2 - d'autoriser, dans le cadre du projet d'aménagement du site de l'ancienne piscine Tournesol, l'aménageur-promoteur LOGI OUEST, ou toute autre personne qui s'y substituerait, à déposer des demandes de permis d'aménager et permis groupés sur les parcelles cadastrées section DL n° 483p (anciennement cadastrée section DL n° 424p) et DL n°383p. (Cf. annexe)

3.8 - RUE DE CHENONCEAUX - SITE TOURNESOL - AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE DIVISION PARCELLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable ayant pour objet la division des parcelles cadastrées section DL n° 483p (anciennement cadastrée section DL n°424p) et n° 383p, situées rue de Chenonceaux, en vue de permettre la cession de ces emprises, dans le cadre de l'opération d'aménagement du site de l'ancienne piscine Tournesol. (Cf. annexe)

3.9 - TAXE D'URBANISME - REMISE DES PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder, à titre exceptionnel, à la SSCV "Les Jardins d'Emeline", la remise gracieuse de la créance de 507,52 €, relative aux pénalités de retard pour défaut de règlement dans les délais impartis de la taxe d'urbanisme, due au titre de la construction située 40 rue des Vosges à Cholet.

3.10 - ENLEVEMENT DE VEHICULE, MISE EN FOURRIERE, EXPERTISE - REMISE GRACIEUSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder, à titre exceptionnel, à Monsieur Murat UYGUN, propriétaire du véhicule, la remise gracieuse de la créance de 144,12 € due au titre des frais de mise en fourrière et des frais d'expertise ayant conclu à la destruction de son véhicule, au regard de sa situation personnelle et financière.

3.11 - ZONE DE L'ECUYERE- CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE CORRESPONDANT A L'ANCIENNE VOIE DENOMMEE CHEMIN DE LA BARBOTIERE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la cession, au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, d'un délaissé de voirie correspondant à l'ancienne voie dénommée "chemin de la Barbotière", correspondant à une emprise de 5 225 m² environ, au prix de 1,78 € le m², étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 - de proposer préalablement, en application du code de la voirie routière, l'acquisition d'une partie de ce délaissé de voirie, correspondant à une emprise de 96 m² environ, aux propriétaires de la parcelle riveraine cadastrée section EO n° 196, savoir Madame Claudette BODY née BREMOND, Madame Marie-Paule MEUNIER née BREMOND et Madame Marie BREMOND née LANDREAU, au prix de 1,78 € le m², étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à leur charge.
(Cf. annexe)

3.12 - QUARTIER JEAN MONNET - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RENOVATION URBAINE AVEC L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver l'avenant n°1 à la convention de rénovation urbaine avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et ses annexes, afin d'intégrer les nouvelles opérations menées par les différents maîtres d'ouvrage, dans le cadre de l'aménagement du secteur sud-est du quartier Jean Monnet.

Article 2 – de solliciter des aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Union Européenne, au titre du programme FEDER 2007/2013, de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine et Loire et de l'Etat au titre du Centre National pour le Développement du Sport et de l'ANRU, pour ces nouvelles opérations.

4 - SPORTS ET JEUNESSE

4.1 - ETE CIGALE - EDITION 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine et Loire et de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), une aide financière aussi élevée que possible pour l'organisation d'une nouvelle édition de "l'Été Cigale", en 2011.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. (Cf. annexe)

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

COMMUNICATION DE MONSIEUR OLIVIER BRACHET RELATIVE AU FESTIVAL DES Z'ALLUMES 2010

"Cette 7^{ème} édition des Z'allumés qui s'est déroulée du 28 au 30 mai 2010 dernier développait les thèmes de la plage et de la glisse.

L'objectif de l'événement qui était d'offrir aux jeunes choletais un moment d'évasion, de divertissement, tout en s'appropriant le centre ville et en rendant chacun d'eux acteur du festival, a été pleinement atteint. De plus, ce temps fort a permis, grâce à la diversité des animations proposées, de valoriser le savoir faire des jeunes et de métisser les publics ciblés (adolescents, jeunes adultes). Il est important de rappeler que les activités (excepté le plongeon) se déclinaient selon 3 modules : initiations, perfectionnement et démonstrations pour le plus grand plaisir de tous.

Pour débiter les Z'allumés, le vendredi 28 au soir, la Place Travot s'est métamorphosée en un dance floor géant à ciel ouvert avec la présence de 2 DJ's de notoriété nationale : Jay style et Chris Kaeser. Celui-ci a attiré 10 000 personnes qui ont énormément apprécié la qualité du son et de l'éclairage sur la Place en utilisant la façade de l'ancien Théâtre Municipal, tout cela dans une excellente ambiance, conviviale et festive.

Le lendemain, le festival s'est approprié comme chaque année, la Place Travot, transformée pour l'occasion en une véritable et authentique plage de sable fin de 900 m².

Ainsi 20 000 jeunes et moins jeunes ont participé aux nombreuses activités qui leur étaient proposées avec :

- le Service des Sports de la Ville de Cholet : beach volley, pétéka, speed ball, speed minton, kinball, beach tennis, ultimate.

- la Ludothèque Municipale des "3 D" qui proposait des jeux aussi bien sur la plage que sous un chapiteau (par exemple : billard hollandais, abalone, pitch car, flipper foot, awalé, etc.)

- des jeux vidéo dans un chapiteau de 100 m² dédié à cette technologie très recherchée par notre public cible et en lien avec les 2 thèmes principaux du festival : plage et glisse.

et des activités innovantes à fortes sensations :

- le wake box : simulateur de ski nautique, wake board surf,

- la manche à air qui permettait de s'initier aux notions et sensations de vent allant de force 2 à force 8 dans un esprit ludique et pédagogique,

- le flying box : simulateur de vol en parachute qui permettait de voler librement et en totale liberté,

- une tyrolienne de 100 m de long, en utilisant une tour de départ de 11 m de hauteur et une d'arrivée de 9 m, qui faisait traverser la Place Travot au dessus des autres animations.

Pour ponctuer ce week-end, 4 athlètes extraordinaires nous ont fait découvrir, lors de 6 shows exceptionnels, le plongeon de haut vol. Ils ont virevoltés, tourbillonnés et plongés, parfois enflammés d'une hauteur allant de 3,50 mètres à 25 mètres, le tout dans un bassin de 2,70 mètres de profondeur.

30 000 personnes ont donc fait de ce 7ème Festival des Z'Allumés un des temps forts de l'année 2010 à Cholet, en rappelant que l'ensemble de ces animations était, sur le week-end, gratuites."

4.2 - FESTIVAL DE LA JEUNESSE 2011 - "LES Z'ALLUMES" - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine et Loire et de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), une aide financière aussi élevée que possible pour l'organisation de la 8ème édition du Festival de la Jeunesse, intitulé "les Z'allumés", qui se déroulera au cours du mois de mai 2011.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. (*Cf. annexe*)

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

5 - CULTURE ET ENSEIGNEMENT

5.1 - MEDIATHEQUE "ELIE CHAMARD" - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque "Elie Chamard".

5.2 - FESTIVAL DES ARLEQUINS - EDITION 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, pour l'organisation de la 25ème édition du Festival des Arlequins qui se déroulera du 27 au 30 avril 2011, des aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine et Loire et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD).

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. (*Cf. annexe*)

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

5.3 - ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES - PROGRAMME D'EXPOSITIONS 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région des Pays de la Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour la programmation 2011 de deux expositions monographiques d'artistes plasticiens, à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. (Cf. *annexe*)

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

5.4 - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU LYCEE DE LA MODE PAR L'ASSOCIATION PFT E-MODE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention d'utilisation des locaux scolaires du lycée de la Mode par l'association Pft E-mode pour permettre à celle-ci de mener à bien ses missions de sensibilisation, diffusion, recherche, formation et prestations commerciales, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, du lundi au vendredi de 7h à 20h, y compris durant les congés scolaires.

5.5 - PAUSE MERIDIENNE - MISE A DISPOSITION D'AUXILIAIRES DE VIE - CONVENTIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes des conventions à conclure entre la Ville et les collèges Du Bellay et République, pour la mise à disposition, pour l'année scolaire 2010-2011, d'auxiliaires de vie chargés d'assurer l'accompagnement spécifique des élèves handicapés des écoles élémentaires les Richardières et Saint Exupéry, pendant le temps de la pause méridienne.

5.6 - DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE - CLUBS COUP DE POUCE CLE - ANNEE 2009/2010 - ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, relative aux règles contractuelles et financières inhérentes à la mise en œuvre de l'action organisée entre mai et septembre 2010 en matière de réussite éducative, intitulée "Club Coup de Pouce Clé".

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. (*Cf. annexe*)

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser la recette au budget principal.

5.7 - FESTIVAL DE DANSE EFFERVESCENCE - ANNULATION DE L'EDITION 2010/2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

La Ville va revoir son projet en excluant le financement régional.

Madame LEROY sollicite la parole afin de préciser la situation des demandeurs d'asile.

Elle rappelle les chiffres donnés lors du Conseil Municipal du mois d'avril :

78 % d'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en Maine et Loire,
contre 30 % pour la France, 45 % des demandeurs d'asile de la Région des Pays de la Loire
sont originaires du Maine et Loire.

Elle souligne également les actions qui sont menées en faveur des demandeurs d'asile qui sont en situation régulière, notamment ceux qui relèvent du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) : distribution de repas, accueil de loisirs, aides aux transports, attribution de logement par Sèvre Loire Habitat (pour ceux qui disposent d'un titre de séjour), financement au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (ex. : associations AFODIL et ACITIF), dispositif "réussite éducative"... La Ville, via son CCAS, apporte un soutien important aux demandeurs d'asile en situation régulière. Par ces propos, Madame LEROY tient à rappeler qu'il est faux de dire que la Ville ne fait rien à l'égard des demandeurs d'asile ou reste insensible à leur détresse.

La Municipalité agit dans la légalité afin de maintenir un équilibre sur le territoire.

6 - SOLIDARITÉS

6.1 - MULTI ACCUEIL BABILOU - CONTRAT DE RESERVATION DE BERCEAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes du contrat de réservation par la Ville de cinq berceaux au sein du Multi Accueil Babilou inter-entreprises sur le nouveau site commercial "L'Autre Faubourg" à conclure avec la société Evancia pour une période de cinq ans à compter de la date d'ouverture de l'équipement le 23 août 2010.

6.2 - SEVRE LOIRE HABITAT - COMPLEMENT A LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL D'ACCUEIL ET DE SOIN DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (38 Pour), Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

DECIDE

Article 1 – d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 57 000 €, représentant 100 % de l'emprunt que l'Office Public de l'Habitat du Choletais Sèvre Loire Habitat doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer l'aménagement d'un ancien local professionnel, pour répondre au besoin d'un lieu d'accueil et de soin de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, selon les conditions suivantes :

- échéances : annuelles
- durée d'amortissement : 15 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garantis par la présente délibération.

Article 2 – au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 3 – le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

7 - AMÉNAGEMENT

7.1 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - TARIFS APPLICABLES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (36 Pour, 3 Contre),

DECIDE

Article 1 – d'exonérer les enseignes, autres que celles scellées au sol, dont la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m², et d'appliquer une réfaction de 50 % pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m², en application de l'article L. 2333-8 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 – d'adopter, pour les enseignes, les tarifs suivants :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
S ≤ 7 m ²	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7 m ² < S ≤ 12 m ²	15 €	16 €	17 €	0 €	0 €	0 €
12 m ² < S ≤ 20 m ²	15 €	20 €	25 €	11,70 €	10,80 €	10 €
20 m ² < S ≤ 50 m ²	15 €	20 €	25 €	23,30 €	21,70 €	20 €
S > 50 m ²	15 €	28 €	41 €	40,70 €	40,30 €	40 €

et d'appliquer les tarifs de droit commun pour les dispositifs publicitaires et préenseignes soit :

	Superficie	Tarifs de référence de droit commun L. 2333-16	2009	2010	2011	2012	2013
Dispositifs publicitaires et préenseignes (non numérique)	< ou = à 50 m ²	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €
	> à 50 m ²	15 €	20 €	25 €	30 €	35 €	40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes (numérique)	< ou = à 50 m ²	15 €	24 €	33 €	42 €	51 €	60 €
	> à 50 m ²	15 €	36 €	57 €	78 €	99 €	120 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1er janvier 2011.

Article 3 – de procéder au recouvrement de cette taxe :

- selon le mode dit "au fil de l'eau" pour les dispositifs publicitaires,
- pour les enseignes et préenseignes, le recouvrement sera réalisé sur la base d'une déclaration annuelle prenant en compte les supports existants au 1er janvier de l'année d'imposition qui doivent être déclarés avant le 1er mars de cette même année. Les supports créés ou supprimés au cours de l'année N seront récapitulés dans la déclaration de l'année N + 1.

7.2 - ILOT PLACE TRAVOT - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver le programme modificatif d'aménagement de l'espace pluridisciplinaire et modulable place Travot, pour un coût de 2 500 000 € TTC.

7.3 - CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN ET DU PARC PUBLIC, QUARTIER JEAN MONNET - LOT N°8 -RESILIATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la résiliation conventionnelle du marché relatif à la construction du complexe sportif Pierre de Coubertin et du parc public, quartier Jean Monnet, lot n°8 : "Plafonds suspendus", conclu avec la société COMISO.

7.4 - CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN ET DU PARC PUBLIC, QUARTIER JEAN MONNET - LOTS N°2 ET 3 - AVENANTS N° 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation d'avenants aux marchés de travaux pour la construction de salles de sports et d'un parc public quartier Jean Monnet, dans les conditions suivantes :

- avenant n°1 au lot n°2 : charpente et façade à ossature bois, conclu avec l'entreprise MILLET BOIS, ayant pour objet de prévoir des travaux supplémentaires nécessaires au relèvement de la hauteur de plafond et le remplacement des poteaux bois à inertie variable, pour une plus-value globale de 7 872,80 € HT (9 415,87 € TTC), ce qui a pour effet de porter le montant du marché de 241 800,03 € HT (289 192,84 € TTC) à 249 672,83 € HT (298 608,70 € TTC).

- avenant n°1 au lot n°3 : couverture – étanchéité – bardage, conclu avec l'entreprise SMAC ACIEROID, ayant pour objet de prévoir des travaux supplémentaires nécessaires au relèvement de la hauteur de plafond pour une plus-value globale de 4 331,97 € HT (5 181,04 € TTC), ce qui a pour effet de porter le montant du marché de 302 496,53 € HT (361 785,85 € TTC) à 306 828,50 € HT (366 966,89 € TTC)

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

1.1 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article unique - de modifier l'article 50 du règlement intérieur et de ramener de quatre à trois le nombre des membres des groupes constitués au sein du Conseil Municipal.

1.2 - COOPERATION DECENTRALISEE - CONVENTION DE PARTENARIAT (JUN 2010-JUN 2012) AVEC L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'IFSI, d'une durée de deux ans (juin 2010-juin 2012).

Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE RELATIVE AUX RENCONTRES DE L'AMITIE

"Nous avons vécu, du 13 au 16 mai derniers, la treizième édition des Rencontres de l'Amitié et pour la première fois, la Ville de Cholet a reçu des représentants de l'ensemble des villes jumelles, que ce soit de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération.

Quelques chiffres importants :

- 343 participants dont 31 officiels avec le plus gros contingent pour Oldenburg bien évidemment puisque c'est la suite de ce qui était, jadis, les Olympiades d'Oldenburg
- 46 associations participantes :
 - 20 associations sportives
 - 11 associations culturelles
 - 8 autres associations
 - 7 associations de jumelage
- 142 familles d'accueil.

Cela a été l'occasion de fêter et célébrer deux anniversaires.

Les 25 ans du jumelage Cholet-Oldenburg et les 10 ans de la coopération Cholet-Dorohoi, avec la participation des associations de jumelage Cholet France Allemagne et Cholet-Roumanie.

Ainsi, l'association Cholet France Allemagne a souhaité marquer cet anniversaire en organisant diverses animations lors de la cérémonie d'ouverture (danse de la brioche, dégustation de brioches et jus de pomme, lâcher de ballons).

L'association Cholet-Roumanie a, quant à elle, souhaité marquer le 10^{ème} anniversaire en présentant une exposition sur Dorohoi dans la galerie de liaison de l'Hôtel de Ville ; exposition que tous les officiels étrangers ont pu visiter lors de la réception officielle en Mairie le vendredi 14 mai.

L'association des deux manifestations dans le cadre des Rencontres de l'Amitié avec une autre opération qui était "Cholet Tartine" a été aussi une grande réussite. Cela a permis aux délégations étrangères de découvrir la tradition du pain français et avec 5 000 tartines vendues, la soirée "Tartine" semble avoir ravi petits et grands.

Une manifestation qui a été très appréciée par toutes les délégations étrangères ; je ne vais pas vous donner lecture, bien sûr, de tous les courriers que j'ai reçu de mes homologues de toutes les villes mais je peux dire qu'il y a eu une satisfaction générale et cela a été vraiment un moment d'amitié international tout à faire remarquable."

COMMUNICATION DE MADAMDE LEROY RELATIVE AU POLE ENFANT

"Le mois dernier, Monsieur le Maire, vous évoquiez votre rencontre avec le Cabinet du Ministre de l'Industrie, Monsieur ESTROSI, au sujet du devenir du Pôle Enfant, marquant là votre intérêt et votre soutien à cette structure.

Structure qui a été créée en 2000, au sein de la CCI et qui depuis a su évoluer et qui, en juillet 2005, est devenu "pôle de compétitivité".

Structure qui, au fil du temps, s'est autonomisée, qui s'est d'abord détachée de la CCI, puis qui s'est structurée, adaptée aussi aux différents points relevés par les audits réalisés, pour essayer de coller au mieux aux exigences du cahier des charges des pôles de compétitivité. Un travail important a été réalisé, souvent contraignant dont, en tant qu'administrateur, je tiens à témoigner. Structure qui était depuis des mois dans l'incertitude et dans l'attente d'une décision quant à son devenir.

Le 11 mai dernier, le Ministre de l'Industrie, Monsieur ESTROSI, informait le Pôle Enfant de la décision du Cabinet Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, le CIADT, de transformer le pôle de compétitivité Pôle Enfant en Institut Européen de l'Enfant.

C'est une évolution positive de son positionnement qui ne nous surprend pas, nous, Administrateurs du Pôle Enfant, puisque nous l'avions envisagée et travaillée au sein du Conseil d'Administration depuis quelques mois.

C'est aussi une évolution qui tient compte et qui respecte le travail mené par l'équipe du Pôle Enfant en lien avec son Conseil d'Administration.

Une évolution qui tient compte de l'originalité du Pôle. Originalité qui le positionnait avec difficulté parmi les autres pôles de compétitivité qui étaient beaucoup plus des Pôles technologiques.

En effet, le Pôle Enfant était plus transversal, plus axé sur des projets d'innovation, non technologiques, ce que l'on appelle des projets d'usage et bien moins sur des projets tout technologie comme l'exigeait le cahier des charges des pôles de compétitivité.

Je vais citer juste quelques exemples de ces projets collaboratifs qui ont été portés et soutenus par le Pôle Enfant :

- la campagne 3dchild, pour laquelle la Ville de Cholet était Ville Pilote*
- génération 2010 qui concerne le domaine de la chaussure*
- dis-moi goût sur les préférences alimentaires*
- il y a eu aussi le projet de crèche concept qui est un premier projet de crèche modulaire et modulable*

et puis le dernier projet qui lui, peut-être était un peu plus dans les cordes des Pôles de Compétitivité : le projet Manoe sur les allergies alimentaires.

On voit bien qu'effectivement le Pôle Enfant était beaucoup plus sur des projets transversaux qui étaient beaucoup plus des projets d'innovation d'usage.

Une évolution du Pôle Enfant va donc être opérée ; une évolution qui se fera de manière sereine. L'Etat, dans la lettre du 11 mai, s'engageait à accompagner cette transition en maintenant sa participation financière à la même hauteur que maintenant et ce jusqu'au 31 décembre de cette année puis à accompagner aussi physiquement et techniquement l'évolution du Pôle Enfant.

Aussi, j'ai envie de dire, qu'avec le soutien des politiques, dont vous faites partie Monsieur le Maire et surtout grâce à l'excellent travail qui a été réalisé par le Pôle Enfant, c'est une évolution positive.

Un Pôle Enfant demain un Institut Européen de l'Enfant, qui souhaite continuer le travail engagé de mise en réseau, de valorisation des compétences, d'émergence de projets collaboratifs entreprise-centre de recherche-universités et d'autres partenaires comme notre Collectivité (projet 3D Child mais aussi le projet de Crèche Concept...) Il faudra maintenir la même dynamique, la même envie parce que nos objectifs, ceux du Pôle Enfant, sont bien des objectifs à la fois d'attractivité de notre territoire, créateur d'emplois mais aussi un objectif d'améliorer le quotidien des enfants.

Les administrateurs et partenaires sont mobilisés pour mener ce travail à bien et c'est pour cela que demain nous sommes reçus au SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales), à Nantes, pour travailler justement sur le projet et l'évolution, cette évolution positive et cette envie de poursuivre dont je souhaite témoigner aujourd'hui."

Avant de lever la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à exprimer sa joie et sa satisfaction de compter désormais une équipe de basket championne de France.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée.

Le Président
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire
Alice FERCHAUD

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 14 juin 2010,

Michel MAUDET	Colette LALLEMAND	Catherine BODET	Antoine MOULY
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Marie-Hélène DUCEPT	Xavier COIFFARD
Mme Géraldine DELORME	Jean-Paul BREGEON	Patricia RIGAUDEAU	Marie-Christine BOMME
Marie-Christine PELLETIER	Yves CLEDAT	Sandrine RAOUX	Françoise COQUELET
Roselyne DURAND	Monique ARIÑO	François DEBREUIL	
Roger MASSE	Simone POUPARD	Catherine CHOTARD	
Isabelle LEROY	Michel BONNEAU	Benoît MARTIN	
Jean LELONG	Anne-Marie TILLY	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	
Florence DABIN-HERAULT	Jean-Michel BOISSINOT	Olivier BRACHET	
John DAVIS	Evelyne HORECKA-PRAS	Natacha CASTIN	
Thierry ABRAHAM	Jean-Daniel AUGER	Gilles ALLINDRE	



DIRECTION DE LA POPULATION ET DE LA SECURITE

Service Sécurité des Biens et des Personnes

TR/DB 2010/177

Objet : Comité Omar Diallo

Note à l'attention de Monsieur Jean LELONG

Adjoint au Maire

A l'occasion de la tenue du Conseil Municipal du lundi 14 juin 2010 à 20 h 30, un groupe d'individus se réclamant du Comité Omar Diallo, souhaitait pénétrer dans l'Hôtel de Ville.

Les intentions des intéressés (aux environs de 80) étaient sans nul doute de perturber le bon déroulement du Conseil Municipal mais également, de s'éparpiller à l'intérieur du bâtiment pour y passer la nuit (comme indiqué dans l'article du Courrier de l'Ouest du samedi 12 juin). Des banderoles étaient déjà dépliées devant l'entrée de l'Hôtel de Ville.

L'accès à la salle du Conseil ne leur a pas été autorisé. Quelques choletais ont cependant pu assister à ce Conseil Municipal.

Un service particulier avait été mis en place avec les Policiers Municipaux afin de maintenir l'ordre public à l'intérieur de la Mairie. A cette occasion, je réalisais de nombreux contacts avec mes agents placés aux différentes entrées. La situation a été relativement calme le temps du Conseil.

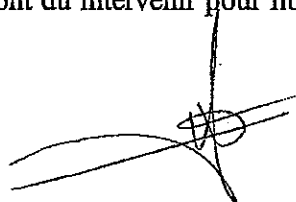
En début de séance, alors que je me trouvais à vos côtés, près de la porte de la salle du Conseil, j'ai pu voir quelques Elus de l'opposition quitter la salle. Alors que le Maire avait la parole, j'ai vu Monsieur Gildas GUGUEN sortir à son tour et dire « sale facho... pourriture » en direction de la salle.

Madame Nicole VEYLIT, quant à elle, ne comprenait pas pourquoi nous n'autorisions pas l'entrée des manifestants. Elle m'a interpellé et m'a demandé pourquoi obéir à de tels ordres. Je lui ai répondu, sans entrer dans son débat, que nous étions là pour maintenir la tranquillité publique et qu'il n'était pas question de perturber le fonctionnement de la collectivité ; ce à quoi, elle m'a répondu que les « têtes » changent... et que le personnel change aussi...

.../...

Quant à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, faisant état de sa qualité de conseillère municipale, a tenté de faire entrer le groupe de manifestants à plusieurs reprises. Elle tenait absolument à sortir par l'accès rue Saint Bonaventure, pour rejoindre son père (?). Son passage, au niveau des portes automatiques, aurait naturellement permis l'entrée en masse des manifestants. N'y parvenant pas, elle s'est rendue à la conciergerie et s'est mise en travers de la porte. Je lui ai demandé à quoi elle jouait. Elle m'a répondu qu'elle voulait récupérer son portable laissé à son bureau, je lui ai proposé de rentrer pour aller le chercher. Mais, elle a changé d'avis, elle voulait, de nouveau, aller voir son père devant la Mairie, je lui ai dit que pour cela, elle n'avait qu'à sortir et faire le tour du bâtiment. A l'aide de son pied et s'agrippant aux montants de la porte de la conciergerie, elle ne voulait ni sortir ni entrer. Je lui ai, donc, redemandé à quoi elle jouait. Son objectif étant de maintenir la porte ouverte afin de faire entrer les manifestants, avec les agents de la PM, nous l'avons aimablement aidé à quitter les lieux.

Les intentions du groupe se sont réellement dévoilées à la fin du Conseil puisque les manifestants ont tout mis en œuvre pour perturber l'ordre public à la sortie des Elus de la Majorité. Les forces de l'ordre ont du intervenir pour libérer les voies de circulation.



Thierry ROY
Chef de Service

Compte administratif 2009
ARRETE - SIGNATURES

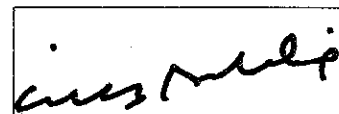
Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 (M.Le Député-Maire ne participant pas à l'approbation)

VOTES

Article 1	35 Pour
	Contre
	3 Abstentions
Article 2	35 Pour
	Contre
	3 Abstentions
Article 3	35 Pour
	Contre
	3 Abstentions

Date de convocation : 8 juin 2010

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 14 juin 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 14 juin 2010



Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BRIGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELETTIER	 Alice FERCHAUD	 Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine RAOUX	 Philippe HEURTON

VILLE DE CHOLET - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT
 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Catherine CHOTARD	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 15 juin 2010 et de la publication le 21 juin 2010

.....
A Cholet, le 15 juin 2010

Compte administratif 2009
ARRETE - SIGNATURES

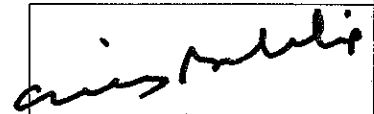
Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 (M. Le Député-Maire ne participant pas à l'approbation)

VOTES

Article 1	35 Pour
	Contre
	3 Abstentions
Article 2	35 Pour
	Contre
	3 Abstentions
Article 3	35 Pour
	Contre
	3 Abstentions

Date de convocation : 8 juin 2010

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 14 juin 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 14 juin 2010



Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine BAOUX	 Philippe HEURTON

VILLE DE CHOLET - BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 François DEBREUIL	Nicole VEYLIT
 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Catherine CHOTARD	Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Nadia CASTIN	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 15 juin 2010 et de la publication le 21 juin 2010

.....
A Cholet, le 15 juin 2010

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION, DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>TOURNOIS D'OBSTACLES</p> <p>STATIONNEMENT PAYANT PAR HORODATEURS</p> <p>Zone Rouge.</p> <p>Voiture (limité à 2 heures de stationnement consécutives) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 15 mn</p> <ul style="list-style-type: none"> Les premiers quart-d'heure (0h-0h30) Le quart-d'heure suivant (0h30-0h45) Le quart-d'heure suivant (0h45-1h00) Les demi-heures suivantes (1h-2h) <p>Parking Poste (limité à 4 heures de stationnement consécutives) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 30 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> Les premières demi-heures (0h-1h) Les demi-heures suivantes (1h-2h) Les heures suivantes (2h-4h) <p>Zone Verte.</p> <p>Voiture (limité à 4 heures de stationnement consécutives) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 1h</p> <ul style="list-style-type: none"> La première heure (0h-1h) La deuxième heure (1h-2h) La troisième heure (2h-3h) La quatrième heure (3h-4h) 	<p>p/quart-d'heure le quart-d'heure le quart-d'heure p/demi-heure</p> <p>1 heure les 2 heures</p> <p>p/demi-heure p/demi-heure l'heure</p> <p>1 heure les 2 heures les 3 heures les 4 heures</p> <p>p/heure p/heure p/heure p/heure</p> <p>les 2 heures les 3 heures les 4 heures</p>	<p>0,30 € 0,60 € 0,30 € 0,50 €</p> <p>1,50 € 2,50 €</p> <p>0,50 € 0,40 € 0,60 €</p> <p>1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €</p> <p>0,30 € 0,40 € 0,50 € 0,60 €</p> <p>0,70 € 1,20 € 1,80 €</p>	<p>0,30 € 0,60 € 0,30 € 0,50 €</p> <p>1,50 € 2,50 €</p> <p>0,50 € 0,40 € 0,60 €</p> <p>1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €</p> <p>0,30 € 0,40 € 0,50 € 0,60 €</p> <p>0,70 € 1,20 € 1,80 €</p>	<p>13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p> <p>13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p> <p>16/05/2005 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p> <p>13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p>	<p>Dél. C.M. 12.10.2009</p> <p>Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009</p> <p>Dél. C.M. 11.04.2005 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009</p> <p>Dél. C.M. 12.10.2009</p>

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Parking Place Georges Prisset, Parking du Mail, Parc Turpault, Parking Coignard (limité à 8 heures de stationnement consécutives) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 1h</p> <ul style="list-style-type: none"> . La première heure (0h-1h) . La deuxième heure (1h-2h) . Les heures suivantes 	<p>p/heure p/heure p/heure</p> <p>par semaine par mois les 2 heures les 3 heures</p>	<p>0,30 € 0,20 € 0,10 €</p> <p>4,50 € 18,00 € 0,50 € 0,60 €</p>	<p>0,30 € 0,20 € 0,10 €</p> <p>4,50 € 18,00 € 0,50 € 0,60 €</p>	<p>13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p> <p>13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p>	<p>Délib. C.M. 12.10.2009</p>
<p>Parking Mondement Extérieur (limité à 8 heures de stationnement consécutives) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés)</p> <ul style="list-style-type: none"> . La première heure (0h-1h) . La deuxième heure (1h-2h) . La troisième heure (2h-3h) 	<p>p/heure p/heure p/heure</p> <p>par semaine par mois les 2 heures les 3 heures</p>	<p>0,30 € 0,20 € 0,10 €</p> <p>4,50 € 18,00 € 0,50 € 0,60 €</p>	<p>0,30 € 0,20 € 0,10 €</p> <p>4,50 € 18,00 € 0,50 € 0,60 €</p>	<p>13/02/2002 13/10/2009 13/10/2009</p> <p>13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009</p>	<p>Délib. C.M. 11.02.2002 Délib. C.M. 12.10.2009 Délib. C.M. 12.10.2009</p> <p>Délib. C.M. 12.10.2009 Délib. C.M. 12.10.2009 Délib. C.M. 12.10.2009 Délib. C.M. 12.10.2009</p>
<p>Zone gare (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 1h</p>	<p>l'heure les 4 heures les 8 heures les 7 jours les 30 jours</p>	<p>0,30 € 1,00 € 2,00 € 4,50 € 15,00 €</p>	<p>0,30 € 1,00 € 2,00 € 4,50 € 15,00 €</p>	<p>01/06/2003 01/06/2003 01/06/2003 01/07/2004 01/07/2004</p>	<p>Délib. C.M. 12.05.2003 Délib. C.M. 12.05.2003 Délib. C.M. 12.05.2003 Délib. C.M. 14.06.2004 Délib. C.M. 14.06.2004</p>

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
STATIONNEMENT PAYANT PAR ENCAISSEURS Zone Rouge. Parking Arcades-Rougé (Gratuit dimanches et jours fériés) . Les vingt premières minutes . Les demi-heures suivantes (0h-1h) . Les demi-heures suivantes (1h-2h) . L'heure suivante (au-delà de 2h) . Midi (de 12h00 à 14h00) . Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	gratuites p/demi-heure p/demi-heure l'heure l'heure forfait nuit 1 heure les 2 heures les 3 heures les 4 heures	0,50 € 0,40 € 0,60 € 0,60 € 1,00 € 1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €	0,50 € 0,40 € 0,60 € 0,60 € 1,00 € 1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €	20/02/2010 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009 Décision Maire
Parking Place Travot (Gratuit dimanches et jours fériés) . Les vingt premières minutes . Les demi-heures suivantes (0h-1h) . Les demi-heures suivantes (1h-2h) . L'heure suivante (au-delà de 2h) . Midi (de 12h00 à 14h00) . Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain) Au-delà des vingt premières minutes :	gratuites p/demi-heure p/demi-heure l'heure l'heure forfait nuit 1 heure les 2 heures les 3 heures les 4 heures	0,50 € 0,40 € 0,60 € 0,60 € 1,00 € 1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €	0,50 € 0,40 € 0,60 € 0,60 € 1,00 € 1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €	01/01/2003 01/01/2003 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009	Dél. C.M. 09.12.2002 Dél. C.M. 09.12.2002 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009
Tarif "gros consommateur". achat en lot de 10 000 heures, dans la limite de 350 000 h/an, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville Zone Verte. Parking Montément en ouvrage (Gratuit midi (12 h à 14 h) dimanches et jours fériés) . La première heure (0h-1h) . L'heure suivante (1h-2h) . L'heure suivante (2h-3h) . Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	l'heure l'heure l'heure forfait nuit	0,23 € 0,30 € 0,20 € 0,10 € 1,00 €	0,23 € 0,30 € 0,20 € 0,10 € 1,00 €	13/10/2009 13/02/2002 13/10/2009 13/10/2009	Dél. C.M. 12.02.2007 Dél. C.M. 11.02.2002 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009 Dél. C.M. 12.10.2009

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
De 4h à 8h de stationnement payant . Dépassement (au-delà de 8h de stationnement)	les 2 heures	0,50 €	0,50 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009	
	les 3 heures	0,60 €	0,60 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009	
	les 4 heures	0,50 €	0,50 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009	
	forfait	1,00 €	1,00 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009	
	les 8 heures	1,00 €	1,00 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009	
	l'heure	1,00 €	1,00 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009	
	Abonnements 7h30 - 20h30	par mois	20,50 €	21,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
		par trimestre	58,50 €	60,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
		par an	209,00 €	215,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
	Abonnements 24h / 24 h	p/mois p/place	42,00 €	43,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
p/trim. p/place		116,00 €	119,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
p/an p/place		420,00 €	432,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
Abonnements 24h/24h - Longue durée - < 5 ans * < 5 places * 5-10 places * > 10 places de 5 à 9 ans * < 5 places * 5-10 places * > 10 places de 10 à 14 ans * < 5 places * 5-10 places * > 10 places 15 ans et plus * < 5 places * 5-10 places * > 10 places	p/an p/place	364,00 €	374,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	328,00 €	337,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	286,00 €	294,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	328,00 €	337,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	291,00 €	299,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	254,00 €	261,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	223,00 €	229,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	291,00 €	299,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	254,00 €	261,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	p/an p/place	223,00 €	229,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
Dispositions générales - Caution badge - Mise à disposition d'une borne d'électricité dans parking pour le rechargement de scooters électriques	par unité	15,00 €	15,00 €	01/01/2008	Dél. C.M. 10.12.2007	
	par unité	5,70 €	5,80 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	
	abonn. mensuel	5,70 €	5,80 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Dispositions particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratuité de stationnement sur voirie (de 9h à 10 h et de 18h à 19h) accordée aux habitants résidant le long d'une voie à stationnement payant du centre-ville, dans une zone proche de leur résidence principale - Création de 15 stationnements "arrêts minutes" offrant 10 min maximum de stationnement gratuit - Gratuité pour les clients du magasin Super U, à raison de 1 h de stationnement gratuit, sous condition d'un panier d'achat minimal de 20 € TTC 				<p>13/10/2009</p> <p>13/10/2009</p> <p>15/09/2009</p>	<p>Del. C.M. 12.10.2009</p> <p>Del. C.M. 12.10.2009</p> <p>Del. C.M. 12.02.2007</p>

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
POPULATION					
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES . Intervention d'agents de Police Municipale pour la capture d'animaux et leur placement dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci . Déplacement véhicule (inférieur à 3 500 kg de charge utile)	Forfait Forfait	93,00 € 9,30 €	95,00 € 9,50 €	01/01/2010 01/01/2010	Del. C.M. 14.12.2009
PASSPORTS BIOMETRIQUES En application de l'article 55 de la loi de Finances 2010 actualisée chaque année, réalisation de la photographie par le service Etat Civil. (Cours indicatif, supplément de 3 € par 2010)				15/06/2010	Del. C.M. 14.06.2010
ELECTIONS					
. Urnes électorales (prêtées aux entreprises privées) . Isoirs (prêtés aux entreprises)	l'unité/jour l'unité/jour	10,50 € 10,50 €	10,80 € 10,80 €	01/01/2010 01/01/2010	Del. C.M. 14.12.2009
Copie des listes électorales ou tableaux rectificatifs (hors coût d'envoi postal) : (en application des articles L. 28 et R. 16 du Code Electoral et de l'arrêté du 1er octobre 2001)	forfait/feuille éditée forfait/feuille éditée Forfait/disquette Forfait/CD Rom	0,25 € 0,40 € 1,90 € 2,90 €	0,18 € 0,41 € 1,83 € 2,75 €	01/01/2010 01/01/2010 01/01/2010 01/01/2010	
CIMEJIERE					
Droits d'inhumation					
. Inhumation en concession - Adultes et enfants . Terrain commun - Adultes . Terrain commun - Enfants	p/personne p/personne p/personne	39,80 € 39,80 € 20,00 €	40,80 € 40,80 € 20,50 €	01/01/2010 01/01/2010 01/01/2010	Del. C.M. 14.12.2009
Frais de dépôtatoire					
. Entrée de corps . Dépôt jusqu'à 3 mois . Dépôt les mois suivants . Sortie du corps	forfait par jour par jour forfait	6,60 € 0,90 € 1,20 € 6,60 €	6,80 € 0,92 € 1,23 € 6,80 €	01/01/2010 01/01/2010 01/01/2010 01/01/2010	
Concessions de 2 m² - adultes					
Durée . 15 ans	la concession	120,00 €	123,00 €	01/01/2010	
. 30 ans	la concession	271,00 €	280,00 €	01/01/2010	
. 50 ans	la concession	486,00 €	500,00 €	01/01/2010	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Concessions de 1 m ² - enfants					
Durée . 15 ans	la concession	60,00 €	61,50 €	01/01/2010	
. 30 ans	la concession	135,50 €	140,00 €	01/01/2010	
. 50 ans	la concession	243,00 €	250,00 €	01/01/2010	
Columbarium - concessions de cases					
Durée . 15 ans	la concession	120,00 €	123,00 €	01/01/2010	
. 30 ans	la concession	271,00 €	280,00 €	01/01/2010	
. 50 ans	la concession	486,00 €	500,00 €	01/01/2010	
Columbarium - vente de la plaque de fermeture	l'unité	188,20 €	193,00 €	01/01/2010	
Concessions de 0,60 m ² - Urnes funéraires					
Durée . 15 ans	la concession	60,00 €	61,50 €	01/01/2010	
. 30 ans	la concession	135,50 €	140,00 €	01/01/2010	
. 50 ans	la concession	243,00 €	250,00 €	01/01/2010	
Cave-urne	la cave-urne	174,00 €	179,00 €	01/01/2010	
Vente de caveaux abandonnés					
. 1 case	le caveau	203,00 €	209,00 €	01/01/2010	
. 2 cases	le caveau	384,00 €	396,00 €	01/01/2010	
. 3 cases	le caveau	515,00 €	530,00 €	01/01/2010	
. 4 cases	le caveau	682,50 €	700,00 €	01/01/2010	
Marbriers - Occupation de terrain	forfait annuel/m ²	4,60 €	4,70 €	01/01/2010	
CREMATORIUM (application des tarifs dès la mise en service de l'équipement)					Dél. C.M. 10.09.2007
Service de la Crémation (accueil des familles et cérémonies comprises)					
. Crémation - Adulte	p/personne	657,80 €	657,80 €		
. Crémation - Enfant jusqu'à 15 ans	p/personne	328,90 €	328,90 €		
. Crémation - Enfant jusqu'à 2 ans	gratuite				
. Crémation - Personnes sans ressources suffisantes, sur demande du Maire	gratuite				

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Cérémonies suivies d'une crémation (effectuées par un prestataire extérieur) . Recueillement simple . Location de la salle de cérémonie Cérémonies non suivies d'une crémation . Location de la salle de cérémonie Dispersion ou dépôt de l'urne dans le cimetière de la Croix de Bault et du PSB Crémations de pièces anatomiques ou de restes mortels après exhumation a) Tarifs collectifs. . Pour la Ville de Cholet . Crémation (hors reliquaire et prise en charge) Reliquaire modèle "Facech" normes crémation Prise en charge transport Ville de Cholet et PSB (TVA 5,50 %) Pour les autres collectivités ou établissements b) Tarifs Familiales . Crémation des restes exhumés moins de 5 ans : . Crémation des restes exhumés moins de 5 ans :	gratuit forfait	143,52 €	143,52 €		
	forfait	143,52 €	143,52 €		
	forfait	77,74 €	77,74 €		
	forfait/cercueil adulte	239,20 €	239,20 €		
	forfait/cercueil adulte	215,28 €	215,28 €		
	forfait	60,13 €	60,13 €		
	conventionnel				
	forfait	657,80 €	657,80 €		
	forfait	493,35 €	493,35 €		
	forfait	328,90 €	328,90 €		
forfait	657,80 €	657,80 €			
SALLE FERME DES TURBAUDIÈRES					
a) Choletais . du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre . du 1er mai au 31 octobre <i>(Une caution de 170 euros sera demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés)</i> . Location pour une durée maximum de 3 heures, quelle que soit la période					
b) Non Choletais . du 1er mai au 31 octobre . du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre <i>(Une caution de 175 euros sera demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés)</i>					
Exonérations - 1 fois par an pour l'association La Croix d'Or (le 31 décembre) - 1 journée par an pour l'Amicale des Retraités et Veuves de la Gendarmerie pour l'organisation de leur assemblée générale					
					Dél. C.M. 14.12.2009
					Dél. C.M. 09.11.98 Dél. C.M. 09.11.98

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SALLE DE LA GOUBAUDIERE - 350 m²					Del. C.M. 14.12.2009
FAMILLES ET ASSOCIATIONS POUR MANIFESTATIONS A ENTrees NON PAYANTES					
a) Choletais					
du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/journée	369,50 €	381,00 €	01/01/2010	
du 1er mai au 31 octobre	p/journée	316,50 €	326,00 €	01/01/2010	
Location quelle que soit la période (demi-journée)	p/demi-journée	211,00 €	218,00 €	01/01/2010	
En cas de location prolongée sur 2 jours, le deuxième jour bénéficie d'un demi-tarif.					
b) Non Choletais					
du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/journée	486,00 €	501,00 €	01/01/2010	
du 1er mai au 31 octobre	p/journée	432,50 €	446,00 €	01/01/2010	
Location quelle que soit la période (demi-journée)	p/demi-journée	327,00 €	337,00 €	01/01/2010	
En cas de location prolongée sur 2 jours, le deuxième jour bénéficie d'un demi-tarif.					
ASSOCIATIONS OU ETABLISSEMENTS CHOLETAIS A BUT NON LUCRATIF A CARACTERE EDUCATIF ET (OU) SOCIAL					
du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/journée	369,50 €	381,00 €	01/01/2010	
du 1er mai au 31 octobre	p/journée	316,50 €	326,00 €	01/01/2010	
Location quelle que soit la période (demi-journée)	p/demi-journée	211,00 €	218,00 €	01/01/2010	
En cas de location prolongée, à compter du deuxième jour, le quart du tarif est appliqué.					
LUCRATIF					
du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	forfait p/journée	633,00 €	652,00 €	01/01/2010	
du 1er mai au 31 octobre	forfait p/journée	527,50 €	544,00 €	01/01/2010	
Location quelle que soit la période (demi-journée)	forfait p/après-midi	327,00 €	337,00 €	01/01/2010	
Nettoyage :					
Frais de nettoyage	forfait p/location	91,00 €	94,00 €	01/01/2010	
Caution					
Une caution de 380 € sera demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés.				01/01/2006	Del. C.M. 15.12.2005
Arrhes					
Le versement d'arrhes d'un montant de 94 € est demandé au moment de la réservation de la salle.				01/01/2007	Del. C.M. 11.12.2006

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p><u>Dispositions communes à toutes les locations</u> Carte magnétique d'accès à la salle, perdue ou détériorée</p> <p><u>Exonérations :</u> - 6 journées par an pour la Maison du Mail et la Maison de Rambourg - 1 journée par an pour l'Amicale des retraités de l'Hôtel de Ville</p>		18,00 €	18,50 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
<p>SALLE MOCRAT (activités non sportives) - 345 m²</p> <p>a) Choletais Grande salle (avec cuisine) (Une caution de 175 euros sera demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés)</p> <p>. Location pour une durée maximum de 3 heures</p>	journalière	137,50 €	142,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 10.12.2007
<p>b) Non Choletais Grande salle (avec cuisine) (Une caution de 175 euros sera demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés)</p> <p><u>Nettoyage :</u> Frais de nettoyage</p>	forfait	50,00 €	52,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
<p>COMPLEXE DU PLESSIS</p> <p>L'ensemble des tarifs de location de la grande salle, du hall d'entrée et du Club House sont supprimés</p> <p>Néanmoins, la location du Club House (50 m²) est maintenue sans distinction de saisonnalité, aux tarifs suivants :</p>	journalière	337,00 €	348,00 €	01/01/2010	
<p>a) Familles, associations et organismes pour manifestations à entrées non payantes Choletais Non Choletais</p>	p/journée p/journée	91,00 €	94,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
<p>b) Associations et organismes pour manifestations à entrées payantes</p> <p><u>Frais de nettoyage :</u> Versement d'arrhes (demandé au moment de la réservation) :</p>	p/journée forfait p/location forfait p/location				
<p>LOCATION A L'ANNEE DU CLUB HOUSE POUR DES ACTIVITES ASSOCIATIVES</p> <p>OCCUPATION DU TERRAIN BOULEVARD DE LA RONTARDIERE . Exercice de manipulations d'extincteurs par des entreprises ou des sociétés de formation</p>	p/séance forfait/jour	20,00 € 20,00 €	20,00 € 20,00 €	13/02/2007 13/02/2007	Dél. C.M. 12.02.2007 Dél. C.M. 12.02.2007
		10,00 €	10,00 €	11/09/2007	Dél. C.M. 10.09.2007
		39,00 €	40,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>JEUNESSE</p> <p>Manifestations ou animations payantes du service Jeunesse Sauf pour le gobelet</p> <p>Possibilité de diffuser des entrées gratuites dans la limite de 25 par manifestation</p>	la place unité	7,30 €	7,50 € 1,00 €	01/01/2010 15/06/2010	Del. C.M. 14.12.2009 Del. C.M. 14.06.2010

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SERVICES PUBLICS DE BUS - FOURRIERE AUTOMOBILE					
Tarifs basés sur l'arrêté du 2 avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles					
Voitures particulières					
Immobilisation matérielle	forfait	7,60 €	7,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Opérations préalables	forfait	15,20 €	15,20 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Enlèvement	forfait	91,50 €	91,50 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Expenses	forfait	91,50 €	91,50 €	15/06/2010	Dél. C.M. 14.06.2010
Garde journalière	par jour	4,60 €	4,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Expenses	forfait	4,60 €	4,60 €	15/06/2010	Dél. C.M. 14.06.2010
Véhicules poids lourds					
dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 T et inférieur à 7,5 T					
Immobilisation matérielle	forfait	7,60 €	7,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Opérations préalables	forfait	22,90 €	22,90 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Enlèvement	forfait	122,00 €	122,00 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Garde journalière	par jour	9,20 €	9,20 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Expenses	forfait	91,50 €	91,50 €	15/06/2010	Dél. C.M. 14.06.2010
dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 T et inférieur à 19 T					
Immobilisation matérielle	forfait	7,60 €	7,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Opérations préalables	forfait	22,90 €	22,90 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Enlèvement	forfait	213,40 €	213,40 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Garde journalière	par jour	9,20 €	9,20 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Expenses	forfait	91,50 €	91,50 €	15/06/2010	Dél. C.M. 14.06.2010
dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 19 T et inférieur à 44 T					
Immobilisation matérielle	forfait	7,60 €	7,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Opérations préalables	forfait	22,90 €	22,90 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Enlèvement	forfait	274,40 €	274,40 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Garde journalière	par jour	9,20 €	9,20 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Expenses	forfait	91,50 €	91,50 €	15/06/2010	Dél. C.M. 14.06.2010
Autres véhicules immatriculés, cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse ne dépasse pas 25 km/heure					
Immobilisation matérielle	forfait	7,60 €	7,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Opérations préalables	forfait	7,60 €	7,60 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Enlèvement	forfait	45,70 €	45,70 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Garde journalière	par jour	3,00 €	3,00 €	01/01/2002	Dél. C.M. 14.01.2002
Expenses	forfait	30,50 €	30,50 €	15/06/2010	Dél. C.M. 14.06.2010

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>SERVICES CULTURELS</p> <p>SERVICE DE L'ENTRETIEN DES SPECTACLES - Saison 2010-2011</p>					
<p>Location de la salle de spectacles "Interlude"</p> <p>- Associations domiciliées sur Cholet ou le Puy Saint Bonnet</p> <p>- Les services de la Communauté d'Agglomération du Choletais</p>	Forfait p/jour	238,00 €	265,00 €	01/09/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
<p>. Conférences, projections, réunions publiques (comprenant 3 agents pour la technique et la machinerie, 2 contrôleurs et 2 hôtesses)</p> <p>. Spectacles (comprenant 1 journée de répétition, 3 agents pour la technique et la machinerie, 2 contrôleurs et 2 hôtesses)</p> <p>Journée de répétition supplémentaire</p>	Forfait p/jour Forfait p/jour	279,00 € 155,00 €	287,00 € 159,00 €	01/09/2010 01/09/2010	
<p>- Associations non domiciliées sur Cholet ou le Puy Saint-Bonnet</p> <p>- Organismes divers</p> <p>. Conférences, projections, réunions publiques (comprenant 3 agents pour la technique et la machinerie, 2 contrôleurs et 2 hôtesses)</p>	Forfait p/jour	268,00 €	275,00 €	01/09/2010	
<p>. Spectacles (comprenant 1 journée de répétition, 3 agents pour la technique et la machinerie, 2 contrôleurs et 2 hôtesses)</p> <p>Journée de répétition supplémentaire</p>	Forfait p/jour Forfait p/jour	724,00 € 155,00 €	742,00 € 159,00 €	01/09/2010 01/09/2010	
<p>Exonérations...</p> <p>- de la salle de spectacles "Interlude" ou du Jardin de Verre (1 Journée gratuite par an)</p> <p>- du Théâtre du Puy-Saint-Bonnet (1 journée gratuite par an)</p>				01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
<p>Le Conseil Municipal accorde la gratuité pour une seule séance, dans la mesure où le spectacle est gratuit, aux associations et établissements de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet suivants :</p>					
<p>Etablissements scolaires : Collèges Clemenceau, Colbert, Du Bellay, République, Trémolières, Bretonnais, Jeanne d'Arc et Saint Joseph - Lycées de la Mode, Europe, Renaudeau, La Providence, Jeanne Delanoue et Sainte-Maria, et l'Amphithéâtre des Lycées</p>					
<p>Associations (Musique et chant, danse, théâtre et animations) : Théâtre de l'Enclain, Troupe Théâtrale du Donjon, Studio 10, Orégon,</p>					
<p>Association Théâtrale et Récréative du Puy-Saint-Bonnet (ATRAP), Orons le faire, Côté Cour, Cholet Vidéo Ciné Son, Chœur Allegro, Chorale Arpège, La Cité des Chans, Orchestre Harmonique, Compagnons du Mouchoir, Jeune France (section danse), Danse et Vie, Comité Animation Enfance,</p>					
<p>Jamais trop d'art, Société des Sciences, Lettres et Arts, Les Ex-Symbols, Chauds les Choeurs</p>					
<p>Compagnie des Fagotins, Liliroms Compagnie, Théâtre de l'Equinoxe, Les Brusquenbilles, Les 4 à Strophes</p>					
<p>Groupe Chorégraphique Contemporain, Jazz en Mauves, Vocalise, Nuits Blanches,</p>					
<p>Ecole du cirque "Le Bilboquet", Chorale de l'Association d'Initiative Culturelle, Chorale A Contre Courant</p>					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Opération "Le Temps de l'après" : exonération de la salle de spectacles "Interlude" ou du Jardin de Verre pour les associations participant à la manifestation</p> <p>Festival "Fête à l'Heure" : exonération du Jardin de Verre pour l'association Studio 10 (1 fois/an pendant 3 jours)</p> <p>Institut Médico-Pédagogique "La Rivière". Institut Médico-Educatif "Parcage Fontaine"</p> <p>Etablissements d'enseignement supérieur et universitaires : Domaine Universitaire Choletais (1 journée gratuite par an pour chacune des cinq sections), Institut Universitaire de Technologie (1 journée gratuite par an).</p>					
<p>Exonération de la salle de spectacles "Interlude" et du Jardin de Verre pour les associations participant à la manifestation "Fête à l'Heure" organisée par l'association "Fête à l'Heure" de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.</p>				15/06/2010	Del. C.M. 14.05.2010
<p>Exonération de la salle "Interlude" (1 fois/an pendant 3 jours)</p> <p>Mise à disposition gratuite pour l'Office des Retraités et des Personnes Agées Cholet (ORPAC)</p> <p>Exonération de la salle de spectacles "Interlude" ou du Jardin de Verre</p> <p>Dans le cadre de la collaboration culturelle entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais, le Conseil Municipal accorde également la gratuité au Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, dans la limite de 10 jours par saison artistique.</p> <p>Mise à disposition gratuite pour les associations accueillies en résidence :</p> <p>Théâtre Régional des Pays de la Loire, Création et Répertoire Chorégraphique (Compagnie Yann Alexandre), Ensemble A Sei Voci</p>					Del. C.M. 14.12.2009

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
MEDIANE - BIBLIOTHEQUE INTER-MUNICIPALE					
Droits d'inscription					
. Choletais de plus de 14 ans ou habitant d'une commune adhérente à la Communauté d'Agglomération du Choletais.	par an	17,60 €	supprimé	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
. Non Choletais de plus de 14 ans et hors communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Choletais	par an	27,00 €	supprimé	01/01/2010	
. Choletais ou habitant d'une commune adhérente à la Communauté d'Agglomération du Choletais, âgé de plus de 18 ans au jour de l'inscription	par an	17,60 €	18,00 €	01/01/2010	
. Non Choletais et hors communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Choletais, âgé de plus de 18 ans au jour de l'inscription	par an	27,00 €	28,00 €	01/01/2010	
Exonérations					
. Enfants de moins de 14 ans	par an	gratuit	supprimé	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
. Adhérent âgé de moins de 18 ans au jour de l'inscription, collégiens, lycéens ou étudiants post-bac (sur présentation de la carte étudiant)	par an	gratuit	gratuit	01/01/2010	
. Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de Cholet ou des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Choletais	par an	gratuit	gratuit	gratuit	Dél. C.M. 10.03.1997
. Nouveaux Choletais (<i>1ère année de séjour</i>)	par an	gratuit	gratuit	gratuit	Dél. C.M. 10.03.1997
. Membres du "Club 567" (<i>1ère année de séjour</i>)	par an	gratuit	gratuit	gratuit	Dél. C.M. 12.03.2007
Taris réduits					
. Usagers résidant temporairement à Cholet pour une durée inférieure à 2 mois (demi-tarif)	par an	8,80 €	9,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
. Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active hors Cholet ou hors communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Choletais	par an	17,60 €	18,00 €	01/01/2010	
Cautions					
. Estivants de passage	forfait	90,00 €	92,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
Amenités					
. Retard - 1er rappel	forfait	2,00 €	2,00 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
. Retard - 2ème rappel	forfait	5,00 €	5,00 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
Facturation de l'ouvrage au prix coûtant, en cas de non restitution après le 2ème rappel	forfait	9,50 €	9,70 €	01/01/2010	Dél. C.M. 08.12.2003
. Amende forfaitaire en cas de facturation de document	forfait	29,50 €	30,00 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
. Amende en cas de vol (<i>à le prix de l'ouvrage neuf</i>)	forfait	3,60 €	3,70 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
Copies de documents (noir et blanc, A4 recto), par carte préchargée de 20 copies	la carte	2,00 €	2,00 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
Etudiants (tarif réduit)	la carte	2,00 €	2,00 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
Détérioration de boîtiers Phonothèque					
. Fond de boîtier détérioré	l'unité	1,10 €	1,10 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
. Boîtier complet détérioré	l'unité	2,20 €	2,20 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
Carte perdue	l'unité	4,10 €	4,20 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
Frais de port pour prêts inter-bibliothèques	forfait	10,50 €	10,80 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
Vente de documents déclassés	l'unité	1,00 €	1,00 €	01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
MUSEES MUNICIPAUX					
Musée d'Art et d'Histoire					
. Droit d'entrée individuel	par personne	3,00 €	3,00 €	01/01/2007	Dél. C.M. 11.12.2006
. Tarif de groupes (sans guide)	par personne	2,00 €	2,00 €	01/01/2007	
. de 12 à 30 personnes					
. au delà de 30 personnes	par personne	1,50 €	1,50 €	01/01/2007	
. Bénéficiaires de la Carte CEZAM, participants à des actions de promotion organisées par des partenaires touristiques	par personne	1,70 €	1,70 €	01/01/2007	
. Abonnement annuel tous musées	par personne	15,00 €	15,00 €	01/01/2007	
. Accompagnateurs de personnes titulaires d'un abonnement	par personne	1,70 €	1,70 €	01/01/2007	
. Billet commun tous musées (validité 1 mois)	par personne	3,50 €	3,50 €	01/01/2007	
. Visites guidées organisées par l'Association MCZ	forfait maximum	43,00 €	43,00 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
Musée du Textile					
. Droit d'entrée individuel	par personne	1,50 €	1,50 €	01/01/2007	Dél. C.M. 11.12.2006
. Tarif de groupes (sans guide)	par personne	1,00 €	1,00 €	01/01/2007	
. de 12 à 30 personnes					
. au delà de 30 personnes	par personne	0,75 €	0,75 €	01/01/2007	
. Bénéficiaires de la Carte CEZAM, participants à des actions de promotion organisées par des partenaires touristiques	par personne	0,80 €	0,80 €	01/01/2007	
. Abonnement annuel tous musées	par personne	15,00 €	15,00 €	01/01/2007	
. Accompagnateurs de personnes titulaires d'un abonnement	par personne	0,80 €	0,80 €	01/01/2007	
. Billet commun tous musées (validité 1 mois)	par personne	3,50 €	3,50 €	01/01/2007	
. Visites guidées organisées par l'Association des Amis du Musée du Textile Choletais	forfait maximum	43,00 €	43,00 €	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008

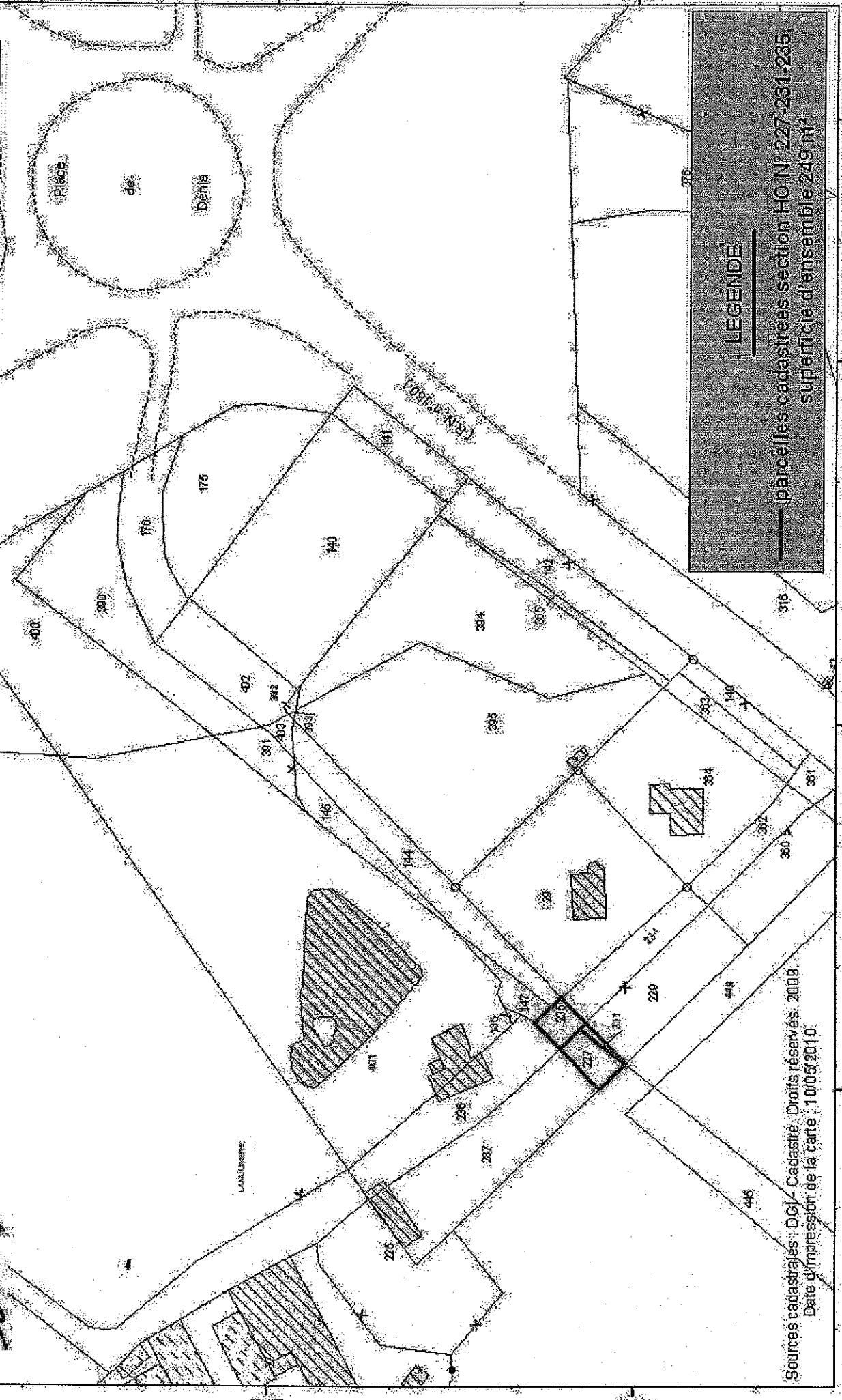
OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Monchoir simple			1,65 €		
Monchoir simple sous pochette fantaisie			2,55 €		
Boîte de 6 mouchoirs			20,50 €		
Boîte de 6 mouchoirs dont un Blason			23,40 €		
Boîte de 6 mouchoirs dont un Cœur de Vendée			22,50 €		
Sérigraphie noire			3,45 €		
Sérigraphie 1 couleur (blanc)			3,75 €		
Sérigraphie 2 couleurs			4,25 €		
Sérigraphie 3 couleurs			4,35 €		
Sérigraphie 4 couleurs			4,75 €		
Sérigraphie noire/étui			4,00 €		
Sérigraphie 1 couleur (blanc)/étui			4,25 €		
Sérigraphie 2 couleurs/étui			4,55 €		
Sérigraphie 3 couleurs/étui			4,75 €		
Sérigraphie 4 couleurs/étui			5,05 €		
Sérigraphie 1 couleur (blanc)/pochette fantaisie			4,35 €		
Blason Ville de Cholet			4,50 €		
Cœur de Vendée			3,60 €		
Blason Ville de Cholet/étui			4,85 €		
Cœur de Vendée/étui			4,15 €		
Monchoir brodé avec Blason Cholet sous pochette fantaisie			5,00 €		
Monchoir avec broderie spécifique sous pochette fantaisie			4,90 €		
Service à thé			33,00 €		
Service de table			76,00 €		
Métrage			22,00 €		
Nappes service à thé			21,00 €		
Serviettes service de table			7,55 €		
Broderie Gambetta			4,45 €		
Sérigraphie sous étui Gambetta			4,95 €		
Broderie Sanofi			3,55 €		
Sérigraphie Sanofi sous étui			4,10 €		
Sérigraphie Moreau couleur blanc			4,75 €		
Sérigraphie kpmg			3,70 €		
Broderie couleur kpmg			5,50 €		
DROITS IDENTIQUES AUX DEUX MUSEES					
Abonnements					
. Les abonnés bénéficient pendant une année de l'entrée gratuite dans les musées de Cholet, de la participation gratuite aux animations proposées par les musées : visites guidées, visites à thème, ateliers, etc., de l'invitation au vernissage des expositions et de l'envoi du programme des musées.					
Exonérations					
. Personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active (sur présentation d'un justificatif)					
		gratuit	gratuit	01/01/2008	

Décl. C.M. 10.12.2007

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Accompagnateurs de groupes et enseignants en activité, scolaires et étudiants, sur présentation d'une pièce justificative</p> <p>Membre des associations MC2 et Amis du Musée du Textile Choletais pour le Musée d'Art et d'Histoire et le Musée du Textile</p> <p>Elèves inscrite à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques pour l'année scolaire en cours</p> <p>Journalistes, dans le cadre d'un reportage dans les Musées</p> <p>Invités dans le cadre de manifestations organisées par la Ville, détenteurs de cartes professionnelles témoignant de leur lien direct avec les Musées, les sites et les monuments historiques.</p> <p>Membres du réseau "Entrez dans la Cour des Grands", sur présentation d'une carte justificative</p> <p>Touristes ayant réservé un hébergement sur le département par l'intermédiaire d'Anjou Réservations : chaque famille bénéficie d'une entrée gratuite par musée et par séjour, pour au moins une entrée payante.</p> <p>Gratuité un jour par semaine, en l'occurrence le samedi (sauf en Juin, Juillet, Août et Septembre)</p> <p>Gratuité à tout accompagnateur adulte des abonnés du "Petit Léonard"</p> <p>Gratuité aux nouveaux Choletais au titre du Passeport d'accueil "Familles" (2 entrées par musée)</p> <p>Autres gratuits :</p> <p>A l'occasion d'opérations ponctuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Printemps des Musées (Opération Nationale) - Journées du Patrimoine (Opération Nationale) - Journées "Portes ouvertes" - Toute autre manifestation ou animation à l'initiative de la Municipalité, y compris dans le cadre d'opérations nationales comme la Fête de la Science <p>Expositions organisées par l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (gratuité pour les élèves)</p>		gratuit	gratuit	01/01/2005	Dél. C.M. 13.12.2004
		gratuit	gratuit	01/01/2005	Dél. C.M. 13.12.2004
		gratuit	gratuit	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
		gratuit	gratuit	01/01/2008	Dél. C.M. 10.12.2007
		gratuit	gratuit	01/01/2005	Dél. C.M. 13.12.2004
		gratuit	gratuit	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
		gratuit	gratuit	01/02/2000	Dél. C.M. 10.01.2000
		gratuit	gratuit	01/01/2009	Dél. C.M. 13.05.2002
		gratuit	gratuit	01/01/2009	Dél. C.M. 08.12.2008
		gratuit	gratuit	01/01/2004	Dél. C.M. 08.12.2003

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIERS 2009	TARIERS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Vente de documents déclassés					Del. C.M. 14.12.2009
Catalogues					
Journal des Peintres fauves et cubistes, Carelman, Femmes d'Albert Dubout, Chalendard, Rocamaura, Oldenburg, Laseaux, Chambl	l'unité	1,05 €	1,10 €	01/01/2010	
Gravures de Goya	l'unité	2,10 €	2,20 €	01/01/2010	
Musique forme et couleur, René Charrier-Maurice Siodeau	l'unité	3,10 €	3,20 €	01/01/2010	
La peinture mythologique au 18è s., Le Corbusier, 1789 Cholet la France les Mauges, Laurentin, Vasarely	l'unité	5,15 €	5,30 €	01/01/2010	
Affiches					Del. C.M. 14.12.2009
Jeu de l'Oie, Le Corbusier, Le Monde de Pronst, Carelman	l'unité	2,10 €	2,20 €	01/01/2010	
Rites funéraires en Anjou, Bois sculpté, De Roek, Extractions, Un village et son terroir, l'Atelier Nadar, Evolution économique du Choletais, Imagerie populaire Japonaise, Le Roi la sculpture et le mort, Trémolieres	l'unité	1,00 €	1,10 €	01/01/2010	
Carte postale					Del. C.M. 14.12.2009
Sablier de précision (Carelman)	l'unité	0,20 €	0,30 €	01/01/2010	
Redevances					
Droit d'utilisation pour toute oeuvre exposée et photographiée <i>Exonération si une copie (ou plusieurs copies) du document réalisé (film, brochure) est donnée à la Ville, à concurrence de la valeur des biens remis.</i>	le cliché	26,40 €	27,00 €	01/01/2010	Del. C.M. 14.12.2009
Envoi de documents muséographiques par voie postale	au prix courant				
Redevance pour tournage de films à caractère culturel	1/2 journée	175,00 €	180,00 €	01/01/2010	Del. C.M. 24.03.1995
Prises de vues à caractère privé, réalisées sur le site des Musées	1/2 journée	72,00 €	74,00 €	01/01/2010	Del. C.M. 14.12.2009
Prises de vues à caractère commercial, réalisées sur le site des Musées	1/2 journée	175,00 €	180,00 €	01/01/2010	Del. C.M. 14.12.2009
Médiation Culturelle des Musées					Del. C.M. 14.12.2009
Animations payantes (concerts, projections de films, visites guidées, à thèmes, contées, conférences...)	par personne	2,05 €	2,10 €	01/01/2010	
Ateliers adultes	p/personne p/heure	2,00 €	supprimé	01/01/2010	
Ateliers adultes	p/personne p/séance		10,60 €	01/01/2010	
Ateliers enfants	p/personne p/séance	2,70 €	2,80 €	01/01/2010	
Voyages découvertes (pour déplacements inférieurs à 150 Km aller)	par personne	7,80 €	8,00 €	01/01/2010	
Stages adultes	p/personne p/jour	15,50 €	16,00 €	01/01/2010	
Stages enfants	p/personne p/jour	10,35 €	10,60 €	01/01/2010	

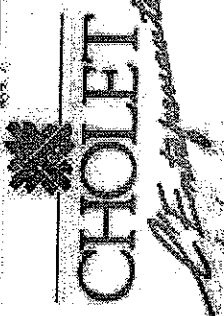
ZAC DU CORMIER IV
 Cession de trois parcelles à la Communaire d'Agglomération du Choletais



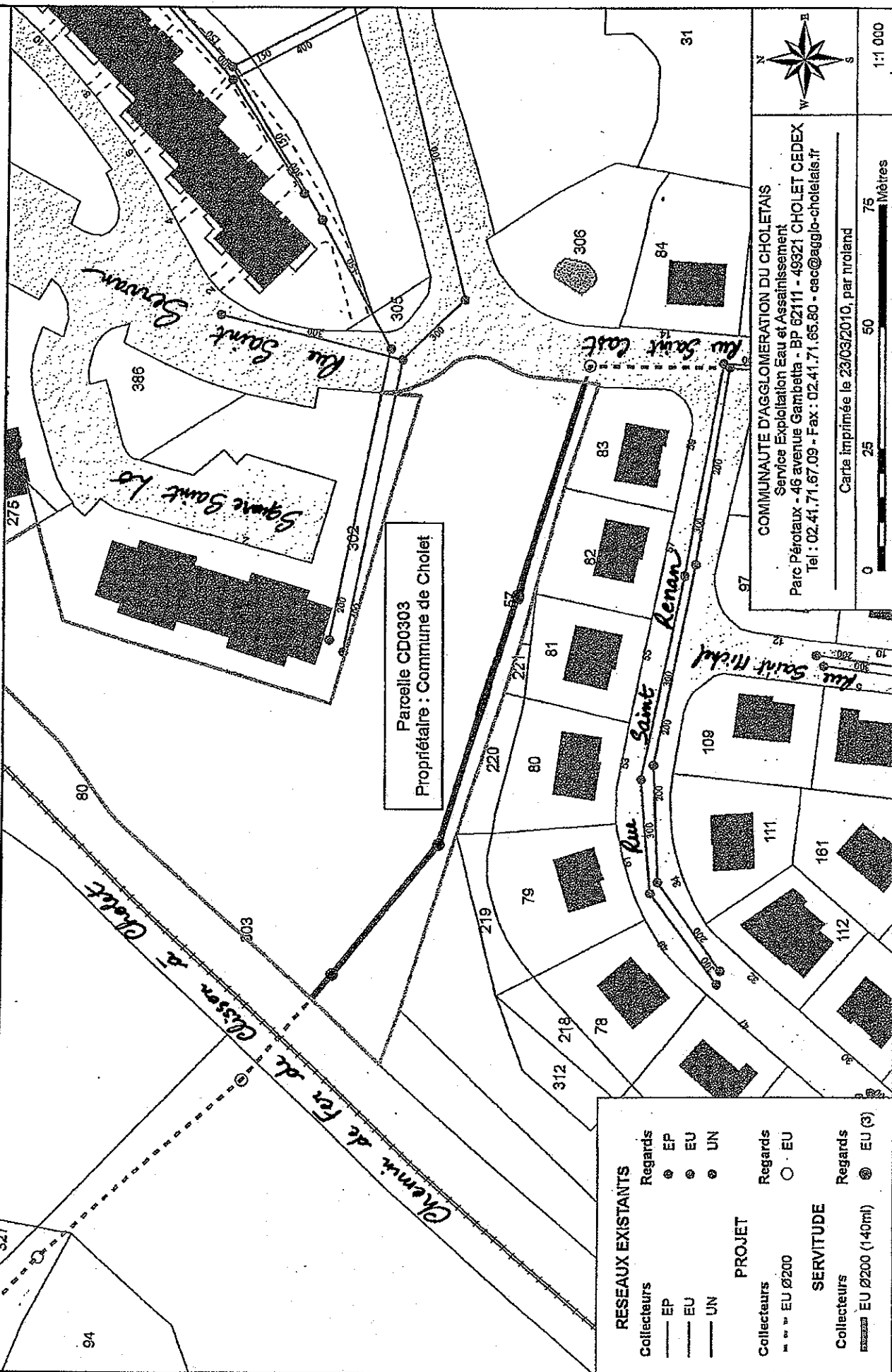
LEGENDE

— parcels cadastrés section HO N° 227-231-235, superficie d'ensemble 249 m²

Sources cadastrales : D.G.J. Cadastre. Droits réservés. 2009.
 Date d'impression de la carte : 10/05/2010.



07



RESEAUX EXISTANTS	
Collecteurs	Regards
— EP	● EP
— EU	● EU
— UN	● UN
PROJET	
Collecteurs	Regards
— EU Ø200	○ EU
SERVITUDE	
Collecteurs	Regards
— EU Ø200 (140m)	● EU (3)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
Service Exploitation Eau et Assainissement
Parc Pérotaux - 46 avenue Gambetta - BP 62111 - 49321 CHOLET CEDEX
Tel : 02.41.71.67.09 - Fax : 02.41.71.65.80 - cac@agglo-choletais.fr

Carte imprimée le 23/03/2010, par nrdland

0 25 50 75 Mètres

1:1 000

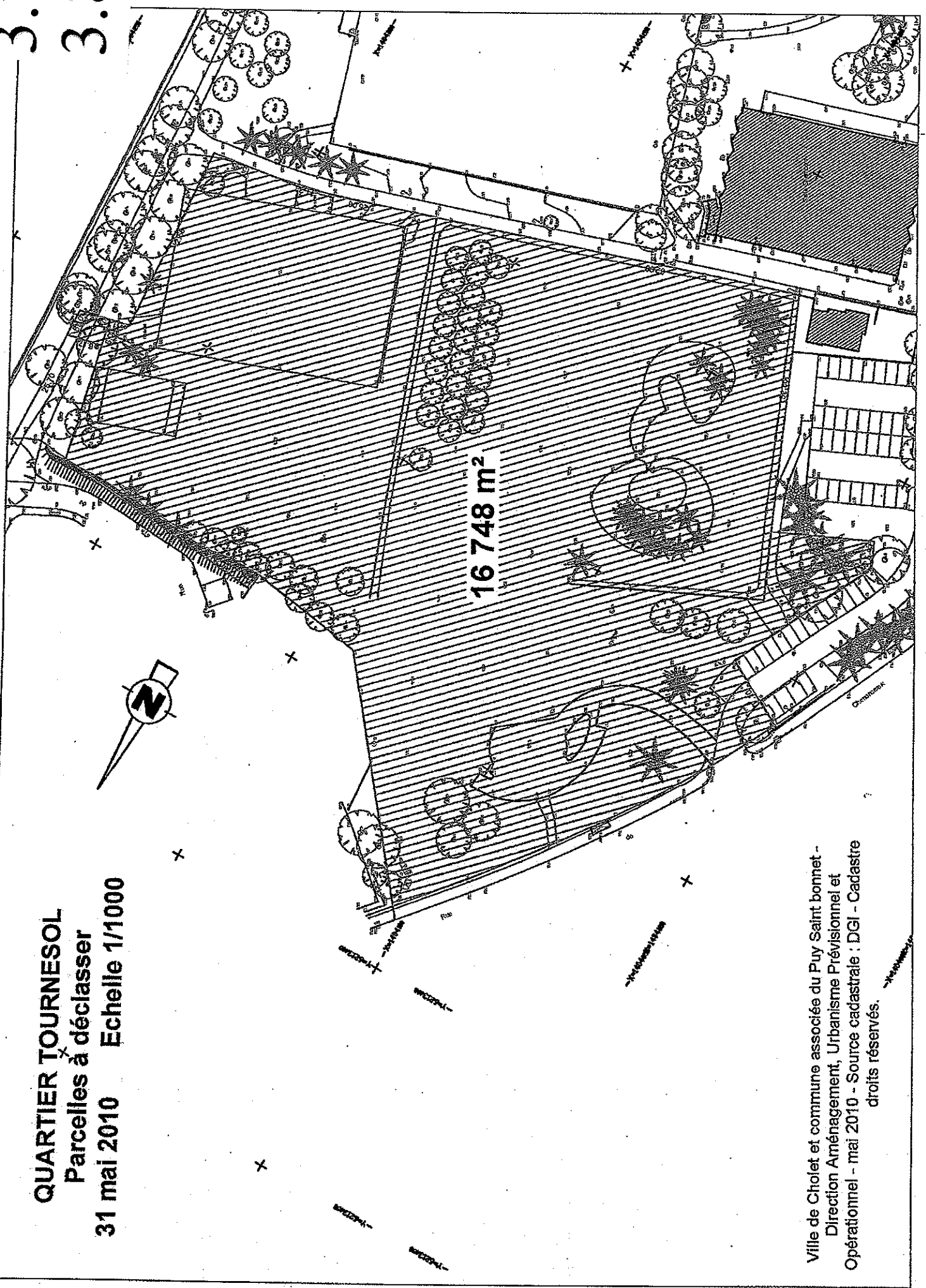
3.7
3.8

QUARTIER TOURNESOL
Parcelles à déclasser
31 mai 2010 Echelle 1/1000

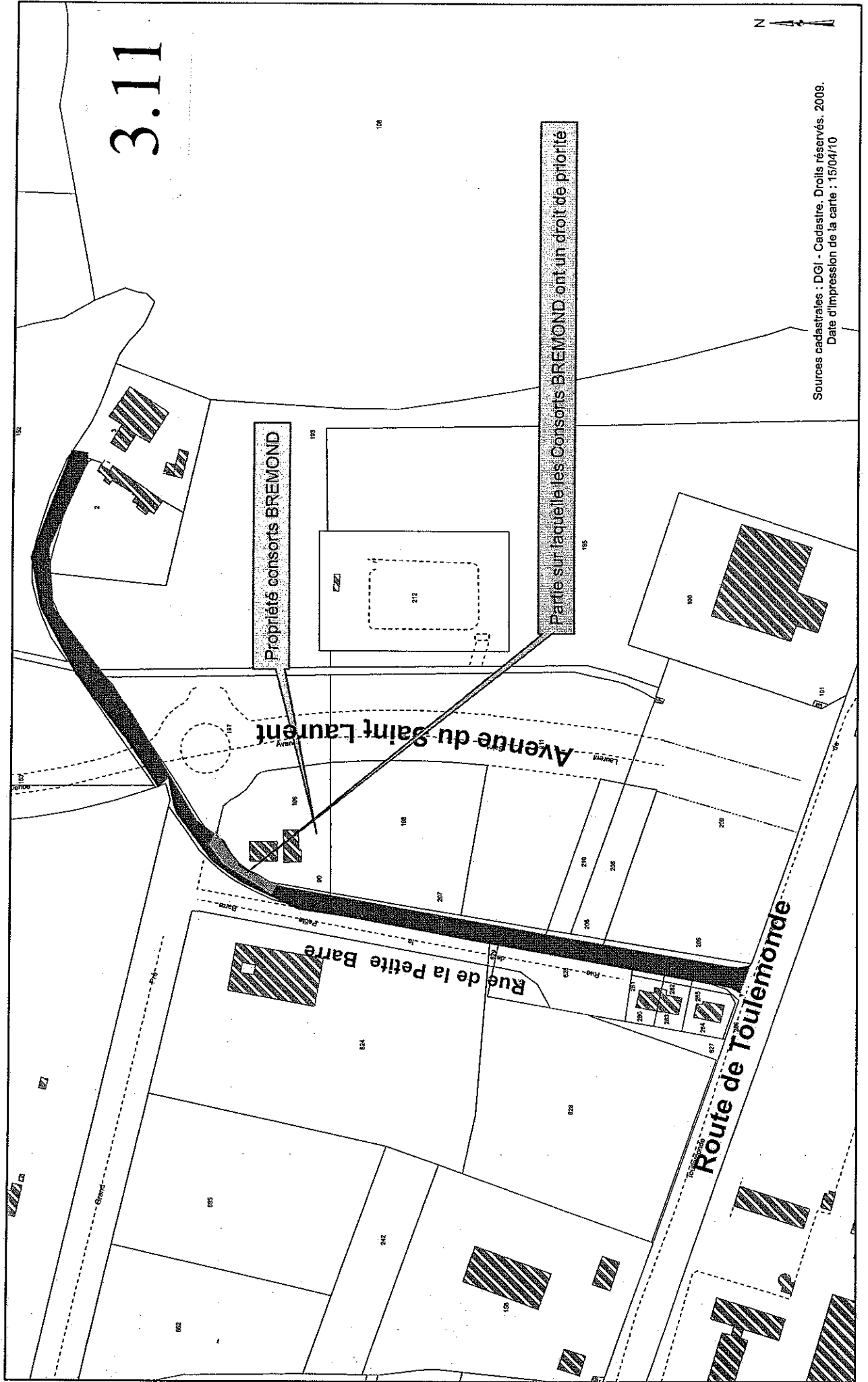


16 748 m²

Ville de Cholet et commune associée du Puy Saint bonnet -
Direction Aménagement, Urbanisme Prévisionnel et
Opérationnel - mai 2010 - Source cadastrale : DGI - Cadastre
droits réservés.



Délaissé de voirie - ancienne voie dénommée "chemin de la Barbotière"



FESTIVAL "L'ETE CIGALE"

EDITION 2011

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Location sonorisation	25 000 €	Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)	3 000 €
Sécurité	10 000 €	Région des Pays de la Loire	3 000 €
Communication et relations publiques	10 000 €	Département de Maine et Loire	3 000 €
Prestations Cholet Bus (navettes)	1 000 €	Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	3 000 €
Frais de déplacements et de restauration des groupes	6 000 €		
Programmation	40 000 €	Autofinancement	85 500 €
Droits d'auteurs (SACEM)	5 500 €		
TOTAL	97 500 €	TOTAL	97 500 €

FESTIVAL DE LA JEUNESSE 2011

"Les Z'Allumés"

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Concert	90 000 €	Région des Pays de la Loire	7 000 €
Locations (chapiteau, couverture de scène, éclairage)	25 000 €	Département de Maine et Loire	7 000 €
Animations diverses	50 000 €	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique	3 000 €
Communication (impression, achat d'espaces publicitaires)	9 000 €		
Relations publiques	6 000 €		
Animateur	1 200 €		
Sécurité	10 000 €		
Sonorisation	5 000 €	Autofinancement	184 200 €
Poste de secours	2 500 €		
Droits d'auteurs (SACEM)	2 500 €		
TOTAL	201 200 €	TOTAL	201 200 €

FESTIVAL DES ARLEQUINS

Du 27 au 30 avril 2011

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Déplacements des jurys	1 500 €	Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)	2 000 €
Hébergement	3 000 €	Région des Pays de la Loire	10 000 €
Restauration	10 400 €	Département de Maine et Loire	10 000 €
Bourses et trophées	7 700 €	Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	5 000 €
Indemnités des jurys	5 400 €	Recettes entrées (compétition et Off)	9 000 €
Indemnités des troupes	10 000 €		
Animations Off	30 000 €		
Communication	10 000 €		
Droits d'auteurs (SACEM/SACD)	1 000 €		
Valorisation du partenariat des entreprises	8 300 €	Partenariat des entreprises	8 300 €
Frais de personnel	57 000 €		
Prestations des services municipaux	1 000 €	Autofinancement	108 700 €
Frais de gestion administrative	3 700 €		
Dépenses diverses (surveillance, fournitures...)	4 000 €		
TOTAL	153 000 €	TOTAL	153 000 €

EXPOSITIONS DE L'ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

PROGRAMMATION 2011

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Défraiements des artistes	1 436 €	Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire)	4 560 €
Communication (invitations, brochure...)	3 728 €	Région des Pays de la Loire	2 280 €
Médiation	2 256 €		
Accrochage, transports, location de matériel	1 500 €	Autofinancement	2 280 €
Assurances	200 €		
TOTAL	9 120 €	TOTAL	9 120 €

CLUB COUP DE POUCE CLE

Période mai à septembre 2010

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Achat / fonctionnement	318 €	Centre Communal d'Action Sociale	4 617 €
Services extérieurs (transport, impression...)	50 €	- Reliquat de subvention du dispositif d'octobre 2009 à avril 2010	1 445 €
Charges de personnel		- Dispositif de réussite éducative 2009/2010 (mai à septembre 2010)	3 172 €
- permanents	557 €		
- vacataires	4 249 €		
		Autofinancement (personnel permanent)	557 €
TOTAL	5 174 €	TOTAL	5 174 €